

le 17/03/2023

Application agréée E-legaltext de OUISTREHAM-RIVA-BELLA

99_DE-014-2114 04884-2023 0313-DEL20230313

Extrait du

Registre des Délibérations

DEL20230313_20

Du 13mars 2023

CM2.2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 13 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Fabienne LHONNEUR, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Pascal CHRETIEN (P. M. JAMMET), Nadia AOUED (P. Mme CLEMENT-L), Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE (P. Mme MULLER DE SCH.), Amélie NAUDOT (P. M. CHAUVOIS), Béatrice PINON (Mme LECHEVALLIER), Martial MAUGER (Mme CLEMENT-L)

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Gestion du personnel :

GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – SERVICE ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – CREATION DE POSTE POUR DEPRECARISATION D'UN AGENT CONTRACTUEL

DEL20230313_20

Présents : 23

Pouvoirs : 6

Abstentions :

Suffrages exprimés :29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : Mme Lechevallier – VU en C° finances du 9/03/2023

Un agent est depuis plusieurs années recruté au sein du service Ecole et Entretien des bâtiments communaux par le biais de contrats de remplacement afin notamment de pallier l'absentéisme de longue durée qu'il peut y avoir au sein du service.

Ces remplacements présentant désormais un caractère d'emploi permanent suite à l'avis favorable rendu par le conseil médical départemental quant à l'inaptitude absolue et définitive à toutes fonctions de deux agents d'entretien, il est proposé de pérenniser l'emploi de l'agent contractuel.

Ainsi, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de valider la création de poste suivante à compter du 1^{er} avril 2023 :

CODE POSTE	POSTE / pôle	CREATION AU 01/04/2023	
		Grade	Base horaire
ENT15	Agent d'entretien des bâtiments communaux / Pôle Education et Culture	Adjoint technique	35/35e

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre document signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le